

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018
TABLES DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE.....	1930
2.	ORDRE DU JOUR.....	1930
	2018 12 264 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018	1930
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.....	1931
	2018 12 265 3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018.....	1931
	4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2018.....	1932
5.	PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1932
6.	RAPPORTS	1932
	6.1 RAPPORT DU MAIRE.....	1932
	6.3 RAPPORT DU D.G.....	1932
7.	ADMINISTRATION.....	1932
	2018 12 266 7.1. SIGNATURE ACCORD SERVITUDE DÉPLOIEMENT INTERNET HAUTE VITESSE DE TACTIC.....	1932
	2018 12 267 7.2. RÉMUNÉRATION POUR 2019 DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE.....	1933
	2018 12 268 7.3. RÉMUNÉRATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	1934
	2018 12 269 7.4. RÉMUNÉRATION DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	1934
	2018 12 270 7.5. OFFRE DE SERVICES INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT.....	1934
	2018 12 271 7.6. RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS POUR 2019.....	1935
	2018 12 272 7.7. BOURSE — RECONNAISSANCE AUX FINISSANTS DU SECONDAIRE 2017-2018.....	1935
	2018 12 273 7.8. SUBVENTION AUX NOUVEAU-NÉS 2018.....	1935
	2018 12 274 7.9. SERVICE REGROUPÉ INTERMUNICIPALE EN INGÉNIERIE.....	1936
	2018 12 275 7.10. SERVICE DE CONCIERGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE.....	1937
8.	URBANISME	1937
	2018 12 276 8.1. DÉROGATION MINEURE 2018-02.....	1937
9.	VOIRIE	1938
10.	HYGIÈNE DU MILIEU.....	1938
	2018 12 277 10.1. ADOPTION DU BUDGET 2019 DE LA RÉGIE DES DÉCHETS	1938
	2018 12 278 10.2. CONTRE-PROPOSITION D'INDUSTRIELLE ALLIANCE DANS LE DOSSIER CITÉ : "1000-A227748-V INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC. / INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC. C. MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON /NO. COUR : 450-22-013547-188 / DOSSIER : 26,506-17"	1938
11.	SÉCURITÉ.....	1939
	2018 12 279 11.1. AUTORISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK POUR PROCÉDER AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 6-1 (2018) RELATIF AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 718 910 \$.....	1939
	2018 12 280 11.2. DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 2 DES TRAVAUX EXÉCUTÉS JUSQU'AU 27 SEPTEMBRE 2018 DU CHEMIN TREMBLAY ET DATÉ DU 30 NOVEMBRE 2018.....	1939
	2018 12 281 11.3. QUOTE-PART 2019 POUR LE CAMION ÉCHELLE RÈGLEMENT 6-1 2018.....	1939
	11.4. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ATTESTATION DU SIMDUT – INSPECTEUR MUNICIPAL.....	1940
12.	LOISIRS ET CULTURE	1940
	12.1. BROCHURE TOURISTIQUE 2019 DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK.....	1940
	2018 12 282 12.2. BUDGET CAMP D'HIVER 2019.....	1940
	12.3. POLITIQUE FAMILIALE/ AÎNÉS.....	1940
13.	CORRESPONDANCE.....	1940
	2018 12 283 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	1940
14.	TRÉSORERIE	1941
	2018 12 284 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2018.....	1941
	2018 12 285 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 3 DÉCEMBRE 2018.....	1941
	14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 OCTOBRE 2018. [ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL].....	1941
	2018 12 286 14.4. VIREMENT DE CRÉDITS CONCERNANT LA RÉOLUTION 10.2 ET AUTRES DÉPENSES.....	1941
	14.5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 31 OCTOBRE 2018 ET DE LA FIN D'ANNÉE 2018, AU 31 DÉCEMBRE 2018.....	1942

LE RAPPORT DES ÉTATS COMPARATIFS EST DÉPOSÉ.....	1942
2018 12 287 14.6. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 381 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 DÉCEMBRE 2018.....	1942
2018 12 288 14.7. AFFECTÉ 10 % DU TARIF DES USAGERS AQUEDUC ET DE L'USINE D'ÉPURATION À L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ.....	1943
2018 12 289 14.8. ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019	1943
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1944
2018 12 290 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.....	1944

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 3 décembre 2018, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Jacques Ménard	Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette (absente)	Monsieur Éric Leclerc

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

2. Ordre du jour

2018 12 264 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2018

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport du D. G.

7. Administration

- 7.1. Signature accord servitude déploiement d'internet haute vitesse de TACTIC
- 7.2. Rémunération pour 2019 de l'adjointe administrative
- 7.3. Rémunération de l'inspecteur municipal
- 7.4. Rémunération du directeur général
- 7.5. Offre de services inspecteur en bâtiment et environnement
- 7.6. Rémunération des élus pour 2019

- 7.7. Bourse — Reconnaissance aux finissants de secondaire 2017-2018
- 7.8. Subvention aux nouveau-nés 2018
- 7.9. Service regroupé intermunicipal en ingénierie
- 7.10. Service de conciergerie au Centre communautaire

8. Urbanisme

- 8.1. Dérogation mineure 2018-02

9. Voirie

Rien à signaler

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Adoption du budget 2019 de la Régie des déchets
- 10.2. Contre-proposition d'Industrielle Alliance dans le dossier : « '1000-A227748-V Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. /Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. c. Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton/no. Cour : 450-22-013547-188/dossier : 26 506-17”

11. Sécurité

- 11.1. Autorisation à la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook pour procéder au règlement d'emprunt 6-1 (2018) relatif au financement de l'acquisition d'un camion échelle pour un montant maximal de 1 718 910 \$
- 11.2. Décompte progressif no.2 des travaux exécutés jusqu'au 27 septembre 2018 du chemin Tremblay et daté du 30 novembre 2018
- 11.3. Quote-part 2019 pour le camion échelle 6-1 2018
- 11.4. Dépôt du certificat d'attestation du SIMDUT — Inspecteur municipal

12. Loisirs et Culture

- 12.1. Brochure touristique 2019 de la Vallée de la Coaticook
- 12.2. Budget du camp d'hiver 2019
- 12.3. Politique familiale/aînés

13. Correspondance

- 13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Ratifier les comptes payés du mois de novembre 2018
- 14.2 Adoption des comptes à payer au 3 décembre 2018
- 14.3 Rapport de fonctionnement, investissement et l'état de fonctionnement, au 30 novembre 2018. (Article 176.4 du Code municipal)
- 14.4 Virement de crédit concernant la résolution 10.2 et autres dépenses
- 14.5 Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2018 et de la fin d'année au 31 décembre 2018
- 14.6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 381 600 \$ qui sera réalisé le 18 décembre 2018
- 14.7 Affecté 10 % du tarif des usagers aqueduc, égouts et de l'usine d'épuration à l'ensemble des propriétaires de la municipalité
- 14.8 Adoption du taux d'intérêt pour l'année 2019

15. Varia et période de questions

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 soit adopté tel que lu.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal

2018 12 265 3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soient adoptés avec les corrections aux points 6.1 et au point 7.10.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 5 novembre 2018

Le directeur général dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session ordinaire.

5. Présences et période de questions

Sont présents : M. André Desrosiers et M. Stéphane Bourget

M. André Desrosiers demande s'il lui est possible de mettre une barrière sur le chemin Scalabrini après le 280 mètres qui n'est plus verbalisé.

La réponse du conseil :

Le conseil est d'accord pour que M. Desrosiers installe une barrière après 280 mètres sur le chemin Scalabrini lot numéro 5 487 636 ayant une superficie de 3 449,9 m², mais avant de confirmer par résolution le conseil demande de vérifier avec l'inspecteur en bâtiment et environnement avant de confirmer son accord.

La résolution sera adoptée à la séance du 14 janvier 2019.

Recommandation de l'inspecteur :

- Installer une barrière après 280 mètres, il n'y a pas de problème.
- À l'intersection de la route Léon-Gérin (route 206) l'inspecteur ne le recommande pas.

M. Desrosiers s'informe des taux variés. Cette pratique n'est pas utilisée en Estrie

6. Rapports

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 7 rencontres et/ou réunions à la MRC et à la municipalité.

Madame la conseillère Émilie Groleau a participé à 3 rencontres et/ou réunions
Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 4 rencontres et/ou réunions
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 3 rencontres et/ou réunions
Madame la conseillère Line Gendron a participé à 2 rencontres et/ou réunions
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à 4 rencontres et/ou réunions

6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi du directeur général est déposé.

7. Administration

2018 12 266

7.1. SIGNATURE ACCORD SERVITUDE DÉPLOIEMENT INTERNET HAUTE VITESSE DE TACTIC

ATTENDU que la MRC de Coaticook et les municipalités locales de son territoire se sont prévalues des articles 569.0.1 et suivant du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27,1) et 468 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C -19), afin de conclure une entente de délégation de compétence à la MRC pour le déploiement d'Internet haute vitesse ;

ATTENDU que les municipalités locales et la MRC de Coaticook considèrent que l'accès à un service d'Internet à haute vitesse pour l'ensemble de la population est un outil essentiel au développement de la région ;

ATTENDU que la population de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton attend avec impatience le branchement à Internet, qui doit faire partie des services de proximité ;

ATTENDU qu'Industrie Canada a émis des lettres patentes le 11 août 2009 à un organisme à but non lucratif créé à cet effet, soit la Table d'Action en Communication et Technologies de l'Information de la MRC de Coaticook (ci-après T@CTIC) Ltée ;

ATTENDU qu'un projet « Amélioration de la fiabilité, de la disponibilité et de la vitesse du service d'accès Internet sur les territoires mal desservis de la MRC de Coaticook » de type FTTH (Fiber To The Home) a été présenté et déposé par T@CTIC aux programmes d'aide financière Québec Branché et Brancher pour innover ;

ATTENDU que le 17 novembre 2017, la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec a confirmé que le projet de T@CTIC est admissible à une aide financière maximale de 4 441 836 \$ à même le Programme Québec branché et le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada a confirmé que le projet de T@CTIC est également admissible à une aide financière maximale de 4 441 836 \$ à même le Programme Brancher pour innover ;

ATTENDU que, pour agir comme entreprise de distribution, TACTIC doit construire, entretenir et exploiter son équipement sur une servitude, qu'il s'agisse de voies publiques, de rues, d'accès routiers, de voies, de ponts ou de viaducs qui relèvent de la municipalité où tout autre lieu public convenu entre les parties ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 43 de la *Loi sur les télécommunications* (L.C. 1993, ch. 38) TACTIC doit obtenir l'approbation municipale pour construire des lignes de transmission sur une servitude ;

ATTENDU que la municipalité peut choisir d'accorder un droit d'accès non exclusif à TACTIC pour l'utilisation des servitudes, pour autant que cette utilisation n'entrave pas abusivement l'utilisation et la jouissance des lieux par le public ni ne brime les droits ou privilèges accordés avant la date d'entrée en vigueur par la municipalité à un tiers quant à l'utilisation des servitudes ;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton prend en compte un projet d'accord d'accès municipal à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que cet accord définit les modalités et conditions de l'entente entre les parties ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter de conclure un accord d'accès municipal afin de permettre à TACTIC construire des lignes de transmission sur une servitude et d'autoriser monsieur le maire Bernard Marion et monsieur le directeur général Réjean Fauteux à signer au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton cet accord tel que présenté.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 267

7.2. RÉMUNÉRATION POUR 2019 DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines s'est rencontré le 15 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE le comité recommande un ajustement tel que présenté dans le tableau explicatif pour une période débutant le 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'ajustement comme recommandé par le comité des R.H., le tableau explicatif de la rémunération de l'adjointe administrative pour l'année 2019 ;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 268 7.3. RÉMUNÉRATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines s'est rencontré le 15 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE le comité recommande un ajustement tel que présenté dans le tableau explicatif pour une période débutant dans la semaine du 21 avril 2019 pour se terminer le 31 décembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'accepter l'ajustement de la rémunération de l'inspecteur municipal tel que recommandé par le comité R. H. et discuté, prenant effet dans la semaine du 21 avril 2019 pour se terminer le 31 décembre 2021 ;

D'autoriser monsieur le maire Bernard Marion, ainsi que monsieur le directeur général Réjean Fauteux à signer ladite convention ;

D'autoriser la direction générale à faire parvenir la présente résolution à monsieur Stéphane Bourget inspecteur municipal.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 269 7.4. RÉMUNÉRATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines s'est rencontré le 15 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE le comité a demandé de consulter les tableaux comparatifs de la rémunération dans les municipalités de la MRC de Coaticook ;

Attendu que le conseil a pris connaissance des tableaux comparatifs ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE ne pas accepter la demande du directeur général pour l'année 2019.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 270 7.5. OFFRE DE SERVICES INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil retient les services de la compagnie 9202 — 0833 Québec Inc (monsieur Nicolas Plourde) comme inspecteur en bâtiment et environnement pour la période débutant le 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

QUE les deux parties peuvent mettre fin à l'offre de services en donnant un préavis de 60 jours pour mettre fin au contrat liant les deux parties ;

La rémunération et les conditions de travail de l'inspecteur en bâtiment et environnement sont comme suit :

- 45 \$ de l'heure et le kilométrage selon le taux du règlement 327-2016 plus les taxes applicables.

- Le kilométrage est applicable à partir du bureau municipal.
- Sur appel en dehors des heures de bureau, le kilométrage du bureau d'Ayers Cliff et un minimum de 3 heures lors du déplacement.
- Le tarif à l'heure inclut les formations et congrès de la COMBEQ.
- Les logiciels et le matériel informatique ne sont pas inclus.
- Pour un ordinateur portable, si besoin est, le tarif sera négocié.

La résolution 2008 06 125 désignation d'un inspecteur en bâtiment et environnement fait partie intégrante de la présente résolution.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 271 7.6. RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS POUR 2019

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines s'est rencontré le 15 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE le comité recommande l'indexation telle que présentée dans le tableau explicatif pour une période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'indexation de la rémunération des membres du conseil tel que recommandé par le comité R. H. et discuté, prenant effet le 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 272 7.7. BOURSE — RECONNAISSANCE AUX FINISSANTS DU SECONDAIRE 2017-2018

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire doit être soutenue et encouragée localement ;

CONSIDÉRANT que la députée Mme Geneviève Hébert et la Caisse populaire des verts sommets se joignent à la municipalité pour récompenser les étudiants ayant obtenu leur diplôme du secondaire 5 ;

CONSIDÉRANT que sept étudiants résidant dans la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton ont obtenu leur diplôme du secondaire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer une bourse de 100 \$ à chaque étudiant résident dans la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton ayant obtenu son diplôme du secondaire 5 ;

D'ajouter à cette bourse, toute contribution provenant des partenaires ;

DE remettre les bourses aux étudiants lors de l'assemblée ordinaire du conseil du 14 janvier 2019 ;

QUE monsieur le maire Bernard Marion est autorisé au nom de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton à signer tout document concernant la bourse-reconnaissance aux finissants du secondaire.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 273 7.8. SUBVENTION AUX NOUVEAU-NÉS 2018

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté une politique familiale qui prévoit une subvention de 100 \$ pour nouveau-né ainsi que la livraison d'un arbre au printemps ;

CONSIDÉRANT que la municipalité compte onze nouveau-nés sur le territoire de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil octroi une subvention de 100 \$ aux parents de chaque nouveau-né résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

D'ajouter à cette subvention, la livraison d'un arbre au printemps 2019 ;

DE remettre la subvention aux parents des nouveau-nés lors de la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 4 février 2019.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 274

7.9. SERVICE REGROUPÉ INTERMUNICIPAL EN INGÉNIERIE

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a réalisé une étude concernant la mise en commun d'un service d'ingénierie inter MRC intégrant le territoire de la MRC de Memphrémagog et la MRC de Coaticook ;

ATTENDU QU'un service d'ingénierie à terme permettra d'offrir du soutien et de l'accompagnement ainsi que la réalisation de mandats en ingénierie auprès des municipalités signataires de l'entente intermunicipale ;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a présenté les résultats de cette étude de mise en commun d'un service d'ingénierie dans les trois MRC ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a signalé par courriel le 1er novembre 2018 son intention d'être incluse dans le montage financier du service regroupé en ingénierie ;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a préparé le montage financier du service d'ingénierie sur la base du nombre de municipalités ayant signalé leur intérêt dans le courriel d'intention transmis à la fin novembre 2018 ;

ATTENDU QUE les municipalités ayant confirmé leur intérêt veulent se positionner officiellement sur leur adhésion lors de la transmission du montage financier final, avant la signature de l'entente intermunicipale ;

ATTENDU QUE le financement du service d'ingénierie regroupé est basé sur une quote-part partagée entre les municipalités et MRC membres permettant d'assumer les frais fixes du service et sur le principe utilisateur-payeur à coût très avantageux pour les municipalités ;

ATTENDU QU'une banque de 15 heures la première année et 10 heures les années subséquentes devra obligatoirement être prise et incluse dans la quote-part afin de permettre au service d'ingénierie de rencontrer les municipalités et planifier leurs besoins annuels ;

ATTENDU QUE les modalités telles que la durée de l'entente intermunicipale et la méthode de priorisation des travaux seront convenues entre les municipalités ayant adhéré au service ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton est intéressée à participer au projet de service d'ingénierie regroupé, le tout à être confirmé par la signature de l'entente intermunicipale ;

ATTENDU QU'en dépit de la volonté des parties, certains éléments hors du contrôle des MRC ou municipalités peuvent avoir une influence sur la réalisation du projet tel que la disponibilité de la main-d'œuvre ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accepte d'être intégrée au montage financier final du service regroupé intermunicipal en ingénierie, aux conditions proposées et selon le montage financier présenté ;

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton acceptera de participer à une rencontre pour définir et établir les modalités de l'entente intermunicipale du service d'ingénierie ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François et la MRC de Coaticook.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 275 7.10. SERVICE DE CONCIERGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Après discussion,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE ne pas donner suite à un service de concierge au Centre communautaire de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Madame la conseillère Émilie Groleau, étant visée par la résolution qui suit, celle-ci se retire de ce point à l'ordre du jour, et ce en vertu du Règlement du code d'éthique et de déontologie des élus

8. Urbanisme

2018 12 276 8.1. DÉROGATION MINEURE 2018-02

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de lotir un terrain à l'intérieur du périmètre urbain en zone R-1 ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de 4000 mètres demande au *règlement de lotissement 356-14* est respectée ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est considéré comme riverain selon l'article 5.2.3 *règlement de lotissement 356-14* ;

CONSIDÉRANT QUE la largeur minimale de 50 mètres demandés a l'article 5.2.3 *règlement de lotissement 356-14* est respecté ;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur moyenne est 69,67 mètres pour le lot 6 274 476 au lieu de 75 mètres demandé au *règlement de lotissement 356-14* ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 274 476 se situe entre 2 lots déjà construits ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucun préjudice au voisinage ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'**approuver** la demande de dérogation conformément au plan déposé portant le numéro de dossier 8580 effectué à la minute 8580 par l'arpenteur-géomètre Philippe Marin daté du 6 septembre 2018 ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire parvenir ladite résolution au propriétaire et d'en informer l'inspecteur en bâtiment et environnement.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Madame la conseillère Émilie Groleau, reviens à la table du conseil.

9. Voirie

Rien à signaler

10. Hygiène du milieu

2018 12 077 10.1. ADOPTION DU BUDGET 2019 DE LA RÉGIE DES DÉCHETS

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook dépose un budget équilibré au montant de 2 041 618 \$;

ATTENDU que les deux tiers des municipalités membres doivent adopter le budget ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le budget 2018 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook de 2 041 618 \$

D'affecter et d'engager le crédit net du montant net au poste budgétaire 02 45 120 951 ;

D'autoriser le secrétaire-trésorier à informer la Régie de la présente résolution et d'effectuer le paiement à cet effet lorsque requis ;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 278 10.2 10,2. CONTRE-PROPOSITION D'INDUSTRIELLE ALLIANCE DANS LE DOSSIER CITÉ : « 1000-A227748-V INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC. /INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC. C. MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON/NO. COUR : 450-22-013547-188/DOSSIER : 26 506-17 »

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter de payer à Industrielle Alliance, assurance auto et habitation la somme de 2 000,35 \$;

D'affecter et d'engager le crédit net du montant au poste budgétaire 02 41 500 521 ;

D'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement à cet effet ;

D'autoriser monsieur le directeur général à signer tous les documents nécessaires dans le Bergeron et met un terme dans ce dossier et de les faire parvenir à qui de droit.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

2018 12 279

11.1. AUTORISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK POUR PROCÉDER AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 6-1 (2018) RELATIF AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 718 910 \$

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook se doit d'assurer en tout temps le service de protection incendie auprès des citoyens ;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook doit remplacer le camion qui date de 1995 et l'échelle de 1974 et que tous deux ne se conforment plus aux normes actuelles de sécurité et que le remplacement de pièces devient problématique ;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook entend procéder à l'acquisition d'un camion échelle pour un montant maximal de 1 718 910 \$;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook n'a pas les fonds estimés nécessaires à cette fin et qu'il y a lieu pour elle de faire un emprunt pour se le procurer ;

CONSIDÉRANT que ledit emprunt au montant de 1 718 910 \$ est pour une période de 25 ans ;

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit règlement a été transmise à la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton pour approbation ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook à procéder au règlement d'emprunt 6-1 (2018) relatif au financement de l'acquisition d'un camion échelle pour un montant maximal de 1 718 910 \$.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 280

11.2. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 2 DES TRAVAUX EXÉCUTÉS JUSQU'AU 27 SEPTEMBRE 2018 DU CHEMIN TREMBLAY ET DATÉ DU 30 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement du deuxième décompte pour les travaux exécutés concernant la construction de la rue Tremblay, pour une somme de 633 784,89 \$ taxes incluses, tels que décrits au décompte # 2 en date du 30 novembre 2018 ;

D'affecter et d'engager le crédit net du décompte progressif # 2 au poste budgétaire 23 05020 722 ;

D'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement à cet effet.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 281

11.3. QUOTE-PART 2019 POUR LE CAMION ÉCHELLE RÈGLEMENT 6-1 2018

ATTENDU que la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook a adopté un règlement d'emprunt au montant d'un million sept cent dix-huit mille neuf cent dix (1 718 910 \$) ;

ATTENDU que la quote-part pour la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton s'élève à 6 783,13 \$ pour l'année 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la quote-part pour l'année financière 2019 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook de 6 783,13 \$;

D'affecter et d'engager le crédit net du montant net au poste budgétaire 02 22 009 951 ;

D'autoriser le secrétaire-trésorier à informer la Régie de la présente résolution et d'effectuer le paiement à cet effet lorsque requis ;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11.4. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ATTESTATION DU SIMDUT — INSPECTEUR MUNICIPAL

Le certificat et la carte de compétence sont déposés au conseil

12. Loisirs et Culture

12.1. BROCHURE TOURISTIQUE 2019 DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK

Ce point est reporté à la séance de janvier.
Le montant de 1 850 \$ est recommandé au budget de la municipalité 2019.

2018 12 282 12.2. BUDGET CAMP D'HIVER 2019

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le budget présenté de 2 300 \$ et d'autoriser la part de la municipalité de 500 \$ comme participation financière au camp d'hiver 2019 ;

D'affecter et d'engager le crédit net du montant 500 \$ au poste budgétaire 02 70 151 448 ;

D'autoriser le secrétaire-trésorier à prévoir le montant au budget 2019 et d'effectuer les paiements à cet effet ;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12.3. POLITIQUE FAMILIALE/AÎNÉS

Madame la conseillère Line Gendron présente le résumé du projet de consultation publique qui serait prévue en avril 2019

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2018 12 283 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la liste de la correspondance à ce jour est déposée en regard du conseil et suivi de cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2018 12 284

14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2018.

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose la liste des salaires, le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 30 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose le rapport de la trésorerie, incluant la conciliation bancaire, les chèques payés après réunion, les prélèvements payés après réunion et les dépôts directs payés après la réunion du 30 novembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois mars du chèque/dépôt 501 156 au 501 174 pour un montant de 10 097,47 \$;

DE ratifier le paiement des comptes payés après le 5 novembre 2018 au montant de 1 811,79 \$:

- Payé par chèques 4607 au montant de 519,23 \$;
- Payé par prélèvement numéro 13970 à 13 972 au montant de 553,02 \$;
- Payé par dépôt direct no 483 au montant de 739,54 \$;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 285

14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 3 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 3 décembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 700 891,69 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 4608 au 4646 pour un montant de 667 839,58 \$
- comptes à payer par prélèvement 13973 au 13976 pour un montant de 5 756,96 \$
- comptes à payer par dépôt direct 484 à 495 pour un montant de 27 295,15 \$

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 700 891,69 \$ au 3 décembre 2018.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 OCTOBRE 2018. [ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL]

Le rapport des états financiers au 30 novembre 2018 est déposé

2018 12 286

14.4. VIREMENT DE CRÉDITS CONCERNANT LA RÉOLUTION 10.2 ET AUTRES DÉPENSES

10.2 CONTRE-PROPOSITION D'INDUSTRIELLE ALLIANCE DANS LE DOSSIER CITÉ :

« 1000-A227748-V Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. / Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. c. Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton/ No. Cour : 450-22-013547-188/ Votre dossier : 26 506-17 »

ATTENDU QUE les dépenses dans le dossier Bergeron totalisent la somme de 14 136,25 \$;

ATTENDU QUE les virements autorisés sont de 10 000 \$ au surplus de l'état de la situation ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le virement des crédits de poste 59 11 000 000 surplus (déficit) d'exercice ;

De requérir de la trésorerie le virement au poste budgétaire 02 41 500 521 entretien égout.;

Virement à 59 11000 surplus / déficit d'exercice	5 000.00 \$	
Virement de 59 11800 000, surplus affecté informatique		5 000.00 \$

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 31 OCTOBRE 2018 ET DE LA FIN D'ANNÉE 2018, AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le rapport des états comparatifs est déposé.

2018 12 287

14.6. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 381 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 381 600 \$ qui sera réalisé le 18 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
319.2-2018	249 000 \$
319.2-2018	132 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 319.2-2018, la Municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 décembre 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 juin et le 18 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	19 600 \$	
2020.	20 400 \$	
2021.	21 200 \$	
2022.	21 900 \$	
2023.	22 900 \$	(à payer en 2023)
2023.	275 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 319.2-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 288

14.7. AFFECTÉ 10 % DU TARIF DES USAGERS AQUEDUC ET DE L'USINE D'ÉPURATION À L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le comité du budget 2019 recommande aux membres du conseil d'affecter 10 % du tarif aqueduc et de l'usine d'épuration à l'ensemble des propriétaires de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'affecter 10 % en moins du tarif résidentiel des utilisateurs du réseau d'aqueduc, de l'usine d'épuration pour l'année 2019 ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire les calculs nécessaires pour le budget 2019.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 12 289

14.8. ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit décrété un taux d'intérêt à 14 % pour l'année d'imposition 2019, et ceci pour toutes compensations dues à la municipalité après l'expiration du délai applicable.



VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

Madame la conseillère Line Gendron demande au comité des ressources humaines de convoquer une rencontre avec directeur général.

2018 12 290 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de l'assemblée, il est 22 h 30.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Réjean Fauteux

Directeur général et secrétaire-trésorier